



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

postes

Question écrite n° 73612

Texte de la question

M. André Aschieri interroge M. le ministre de l'intérieur sur la charge particulièrement lourde que représente pour les petites communes la réalisation de travaux rendus nécessaires pour maintenir les bureaux de poste installés dans les bâtiments communaux à loyer très bas. Il est aujourd'hui légalement impossible de subventionner ces travaux, plaçant ainsi les communes face à une difficile alternative. Soit elles ne peuvent faire ces travaux et risquent de perdre un service public de proximité indispensable, notamment en zone rurale, soit elles décident, malgré le maintien d'un loyer symbolique, de réaliser ces travaux au risque de s'endetter lourdement. Sensible aux difficultés de ces maires, il lui demande dans quelle mesure des subventions exceptionnelles pourraient être accordées.

Données clés

Auteur : [M. André Aschieri](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 73612

Rubrique : Communes

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 4 mars 2002, page 1214